

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR ALAIN BOHLINGER, DÉPUTÉ (PLR), INTITULÉE « LIGNE DELLE-BELFORT » (N°3126)

La réouverture du tronçon Delle-Belfort est un dossier qui a été porté depuis plusieurs décennies par les gouvernements successifs. Il est à souligner que le soutien du Parlement a été constant durant ces années, que ce soit par le vote de résolutions ou du crédit qui a permis au canton du Jura de contribuer au bouclage financier de ce dossier. Par ailleurs, les services de l'Etat ont consacré énormément d'énergie au fil du temps pour monter les partenariats nécessaires et convaincre les acteurs de l'importance de cette ligne.

Il s'agit maintenant d'assurer le bon fonctionnement de l'offre et de promouvoir son utilisation. Pour le trafic frontalier, il s'agira en particulier d'inciter les pendulaires à utiliser le train. Les entreprises suisses seront invitées à promouvoir ces solutions auprès de leurs employés. Cela aura également l'avantage de soulager le réseau routier et autoroutier jurassien, en particulier sous les Rangiers et aux abords des zones d'activités, ainsi que la pression sur les parkings d'entreprise.

Vu la volatilité et la tendance baissière du trafic de marchandises sur le rail, la justification de la réouverture a porté sur le marché du trafic des voyageurs. C'est d'ailleurs à ce titre que les financements ont été obtenus. Cela n'exclut pas le trafic fret, en particulier léger comme c'est le cas du transport des automobiles. Des contacts sont en cours avec les acteurs français et suisses. Il est clair, toutefois, que la ligne Belfort-Delémont ne pourra pas constituer un axe fret sans qu'au moins des investissements significatifs soient consentis tant pour augmenter la capacité de la ligne que pour protéger les riverains des nuisances de ce type de trafic. Rien n'est prévu dans ce sens.

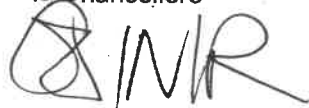
Le canton du Jura accueille sur son territoire, à Courgenay, une importante entreprise d'importation de voitures. Vu la provenance des véhicules et le fait que cette entreprise est raccordée au réseau ferroviaire, il est techniquement possible que le rail puisse à nouveau être utilisé pour l'importation ou l'expédition des véhicules. Evidemment, le choix appartient à l'entreprise afin d'organiser sa chaîne logistique en conséquence. Ce raccordement paraît être difficilement utilisable par d'autres entreprises du site.

Dès 2017, dans la perspective de la réouverture du tronçon Delle-Belfort, des échanges ont eu lieu entre les services cantonaux et cette entreprise à propos de la réutilisation de la voie ferrée pour le transport des voitures. En 2018, la modification du cadre légal fédéral et la perspective de l'automatisation de la ligne entre Glovelier et Boncourt ont introduit un nouvel élément dans la réflexion. Les CFF ont demandé des garanties sur l'utilisation dans un avenir proche de l'embranchement ferroviaire ou, à défaut, qu'un acteur prenne en charge les surcoûts d'investissement, de l'ordre d'un million de francs, générés par le maintien du raccordement ferroviaire. Il appartient ici à l'entreprise et aux autorités en charge de la zone d'activités de se déterminer. Plusieurs échanges ont encore eu lieu en ce début d'année 2019 entre les acteurs économiques, la commune, l'entreprise et les services de l'Etat. Le dossier est susceptible d'évoluer à court terme et les services de l'Etat continuent à le suivre de manière active.

Delémont, le 19 mars 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la Chancellerie



Gladys Winkler Docourt